

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Délibération : **2023-04-42**  
OBJET : **FONCIER OCCUPATION DU DOMAINE PUBIC LA NOUE ENEDIS RESEAU ELECTRICITE**  
Nomenclature : 3.5.11

**En exercice** : 26 Le onze avril deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Présents** : 22

**Pouvoirs** : 4

**Absents** : 0

**Votants** : 26

Délibération comportant :  
Annexe – ENEDIS  
OCCUPATION DOMAINE  
PUBLIC COMMUNAL LA  
NOUE

**Les membres présents en séance :**  
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Mickaël MENDES donne pouvoir Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER.

**Le ou les membres absent(s) : /**

**Rapporteur** : Benjamin VACHET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article L 113-3 du code de la voirie routière ;

Il est exposé ce qui suit :

Par courrier reçu en mairie en date du 10 février 2023, ENEDIS fait état de son projet d'installation de lignes souterraines haute-tension et d'une armoire de coupure alimentant le réseau de distribution publique d'électricité dans le secteur de la Rinçais.

Concernant les lignes souterraines haute tension, leur implantation est notamment prévue au lieu-dit La Noue, sur les parcelles communales cadastrées ZW n°003 et ZW n°033.

Concernant l'armoire technique l'occupation du domaine public est de 3 m<sup>2</sup>, son implantation est envisagée au croisement de la rue de Malandré et de la rue George Sand.

Vu l'avis de la Commission « Aménagement, Environnement, Transition Energétique » le 28 mars 2023 ;

**Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'APPROUVER la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation de lignes souterraines haute tension sur les parcelles cadastrées ZW n°003 et ZW n°033, tel que présentée avec plans en annexe de cette délibération.
- D'APPROUVER l'implantation d'une armoire de coupure d'électricité au croisement de la rue de Malandre et de la rue George Sand, telle que présentée en annexe de cette délibération ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte de servitude et tous documents y afférant.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 avril 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,  
Frédéric CHAPEAU

